



Les établissements d'enseignement supérieur en Île-de-France

Les établissements d'enseignement supérieur publics placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont essentiellement les universités et les grands établissements. Ils sont répartis sur les territoires des trois académies de Paris, Créteil et Versailles.

S'y ajoutent les lycées qui accueillent des classes post-baccalauréat (STS, classes préparatoires).

17 universités en Île-de-France, dont 8 ont leur siège dans l'académie de Paris

Ces universités regroupent :

- ▶ **18 IUT** (Instituts supérieurs de technologie),
- ▶ **7 UFR d'études santé** (Médecine, odontologie, pharmacie, sage femme)

Des dizaines de lycées publics et privés sous contrats accueillent des classes post-baccalauréat

- ▶ classes préparatoires aux grandes écoles (40 établissements à Paris)
- ▶ sections de techniciens supérieurs (58 établissements à Paris)

16 établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), autres que les universités

- ▶ 13 grands établissements
- ▶ 2 écoles normales supérieures
- ▶ 1 institut extérieur aux universités (Institut supérieur de mécanique de Paris)

Les établissements privés

Dans l'**académie de Paris**, 23 établissements privés de l'enseignement supérieur technique sont reconnus par l'Etat et délivrent des diplômes visés (par le recteur d'académie) à partir de bac + 2 (non compris les établissements privés préparant au BTS).